

DCM N° 34 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne -GARIBALDO Yves - LOSCHI Bernadette - NICOL Kévin - PACHOUD Bernard - ROL Nelly.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- * M. CLÉMENT Pierre-Benoît (procuration donnée à Mme LOSCHI Bernadette).
- * Mme DAMEVIN Doriane (procuration donnée à Mme CURCIO Véronique).
- * M. ROCHETTE Pierre (procuration donnée à Mme ROL Nelly).

- Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

24/04/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

04/05/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

19/05/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

19/05/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 15
-PRÉSENTS : 12
-VOTANTS : 15

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.).

Délibération du Conseil Municipal N° 34/2026

Votants : 15

15 voix POUR.

Vu le Code Général des Impôts (C.G.I.) et notamment l'article 1650 portant création d'une COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.) ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire (ou d'un adjoint délégué), ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.
- Avoir au moins 18 ans.
- Jouir de leurs droits civils.
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la Commune.
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROPOSE** à M. Le Directeur Départemental des Finances Publiques les commissaires suivants :
- **12 TITULAIRES :**
 - Mme BIGNARDI Martine
 - M. CLAPPIER Yves
 - M. GARIBALDO Yves
 - Mme CURCIO Véronique
 - M. PACHOUD Bernard
 - Mme ROL Nelly
 - M. ROCHETTE Pierre
 - Mme DAMEVIN Doriane
 - M. CHANUT Lionel
 - M. CLÉMENT Pierre-Benoît
 - Mme LOSCHI Bernadette
 - M. NICOL Kévin
- **12 SUPPLÉANTS :**
 - Mme DERRIER Marie-Josette
 - M. EMIN Michel
 - M. TOGNET André
 - M. MARGUERON Alain
 - M. VIDALENC Jean
 - M. ARNOUX Roger
 - M. GUGLIELMINETTI Luc
 - M. ROBERT Laurent
 - M. VIARD Joanny
 - Mme LEMAIRE-LÉVY Florence
 - Mme GAGLIARDI Katia
 - Mme GANDON Sarah
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la présente liste à M. Le Directeur Départemental des Finances Publiques.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 18 mai 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme BIGNARDI Martine

Secrétaire de Séance

